

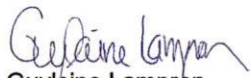
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2026-03 relatif à l'organisation par la MRC du Val-Saint-François d'un service de transport des personnes sur son territoire a été adopté à la séance régulière du Conseil, le mercredi 15 avril 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond.

Ledit règlement deviendra en vigueur suivant la Loi.

Donné à Richmond, ce 16 avril 2026.




Guylaine Lampron
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussigné ME LYDIA LAQUERRE, directeur(trice) général(e) ou greffier(ière) de la Municipalité de STOKE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public pour l'adoption du Règlement numéro 2026-03 relatif à l'organisation par la MRC du Val-Saint-François d'un service de transport des personnes sur son territoire, aux endroits fixés par le Conseil, le 20 AVRIL 2026 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 AVRIL 2026.

SCEAU



Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)